



Situations sanitaires exceptionnelles

FLASH INFO COVID-19

25 mars 2020

Mesdames, Messieurs, Docteurs,

Malgré la situation déjà complexe et tendue, les hospitaliers font front comme toujours.

Les semaines à venir vont être difficiles, restons soudés et mobilisés.

Bravo à toutes et tous, personnel hospitalier et soignants au sens large, qui êtes présents chaque jour malgré la fatigue et la charge émotionnelle démultipliée.

Soyons fiers d'être hospitaliers !

Jérôme Le Brière



EN RÉGION :

Le Calvados, l'Eure, la Manche et la Seine Maritime sont aujourd'hui listés dans les **zones d'exposition à risque**.

L'Orne et la Sarthe ne sont pas concernés à ce jour.

(Information en direct disponible sur santepubliquefrance.fr)



CELLULE DE CRISE :

RIGUEUR, ESPRIT D'ÉQUIPE, SOLIDARITÉ : les valeurs qui nous animent chaque jour !

Outre la présence du Directeur et de la Présidente de la CME, elle est composée également des membres de la direction, des chefs de pôle, d'un médecin somaticien et des cadres supérieurs de santé. Elle se réunit du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30.

Les **décisions** sont **rapides**, elles sont prises dans un contexte qui évolue très vite et elles sont toujours prises avec les **compétences administratives, médicales** et **soignantes** nécessaires.



PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ :

Pour rappel, toutes les **formations prévues au plan de formation et les réunions institutionnelles** sont **arrêtées**.

L'activité du CPO est **réduite au maximum** : cf. note d'information 8/2020.

Hormis les personnels placés en autorisations spéciales d'absence pour critères pathologiques par le service de santé au travail, les personnels demeurant à domicile doivent rester joignables pour des démarches pouvant être effectuées à partir de leur domicile, que ce soit en télétravail ou en permanence téléphonique, auprès notamment des patients et de leurs familles.

Afin d'assurer la continuité des soins, et en cas notamment d'arrêts des professionnels en activité sur site, il sera fait appel aux personnels restés à domicile qui réintégreront leur unité d'origine ou d'autres unités de l'établissement en fonction des besoins identifiés.



HYGIÈNE HOSPITALIÈRE :

Les précautions **standards** s'appliquent ainsi que les **précautions complémentaires contacts et gouttelettes**.

Veillez à l'application **des gestes barrières** et à la bonne utilisation des équipements de protections individuels qui vous sont fournis à l'occasion de votre exercice professionnel.

Rappel - documents qualité à disposition sur intranet :

- MQS.HYG.P.003 « Conduite à tenir en cas d'alerte épidémique »
- MQS.HYG.M.001 « Précautions standard »
- MQS.HYG.M.004 « Lavage simple des mains »
- MQS.HYG.M.005 « Précautions complémentaires type contact »
- MQS.HYG.M.007 « Précautions complémentaires gouttelettes et air »
- MQS.HYG.M.019 « Désinfection des mains et de la peau saine »



FOCUS MASQUES :

L'établissement support de GHT, le CHIC Alençon-Mamers, a été destinataire des stocks d'État, spécialement prévus pour la crise sanitaire.

La **délivrance** des stocks de masques chirurgicaux auprès du CPO sera faite de manière **hebdomadaire** par le CHICAM.

La **gestion des stocks** de masques est **l'affaire de tous**.



Unité COVID-19 au CPO :

Une zone d'hospitalisation de **7 lits dédiée** à accueillir de **potentiels patients** du CPO symptomatiques COVID est organisée au **1^{er} étage du Pavillon Les Cèdres**.

Le cas échéant, une **équipe** sera **dédiée** pour la prise en charge de cette unité.

Une réflexion est en cours au Pôle Est pour la mise en place d'un même dispositif si nécessaire.



Communication COVID-19 :

L'ensemble des informations relatives à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 est disponible sur le site internet de l'établissement : www.cpo-alencon.fr

Nous vous recommandons d'y accéder une fois par jour pour vérifier si une nouvelle information y a été déposée.